

BULLETIN D'INFORMATION COMMUNAL DE

SÂLES



ROMANENS

RUEYRES-TREYFAYES

& MAULES

Les quatre font

La Une



SOMMAIRE

Photo de Dominique Savary		la Une
Sommaire	p.	2
Les informations du Conseil communal	p.	3
Comptes communaux 2013	p.	4
Entretien des routes communales	p.	4 et 5
Agrandissement du Foyer St-Joseph	p.	6
Crédit d'investissement de la nouvelle déchetterie	p.	7, 8 et 9
Echange de terrains « La Druzzetta, Le Revers » à Sâles	p.	10
Assemblée communale du 29 avril 2014 et résumé	p.	11
Diverses informations	p.	12
Mot de la société de tir	p.	13
Giron des Musiques Gruériennes à Sâles	p.	14
Agenda de l'inter société	p.	15
20 ^e course A Travers Sâles	p.	16

ADMINISTRATION COMMUNALE

Route de la Rosaire 31
1625 Sâles

☎ 026 917 83 50
Fax 026 917 84 77
commune@sales.ch
www.sales.ch

Du lundi au vendredi
08h00 - 11h30
13h00 - 16h00

AGENCE AVS

Administration communale
Route de la Rosaire 31
1625 Sâles

☎ 026 917 83 50

JUSTICE DE PAIX

du cercle de la Gruyère
Avenue de la Gare 12
1630 Bulle

☎ 026 305 86 40

POPULATION EN 2014

Nombre d'habitants	1459
Maules	318
Romanens	328
Rueyres-Treyfayes	161
Sâles	652
Naissances en 2013	15
Naissances en 2014	4

INFORMATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

L'année 2014 sera une année très riche en événements dans la commune et de finalisation de nombreux projets. Vous trouverez dans ce bulletin les informations principales à leurs sujets et une présentation ci-dessous de quelques compléments :

Salle polyvalente

La construction du bâtiment de la salle polyvalente est terminée. En ce moment, seuls les aménagements extérieurs se poursuivent et se termineront à fin juin. Depuis le 1er match du 21 mars, le FC La Sionge utilise enfin les nouveaux terrains et le foyer. Hormis lors du giron des musiques gruériennes et de la course à travers Sâles, les nouveaux locaux seront à disposition des sociétés et de la population dès la rentrée d'août.

Afin de vous présenter et de vous laisser adopter cette réalisation, nous vous invitons à réserver la date du samedi **30 août 2014** pour l'inauguration officielle.

Déchetterie

Malgré les multiples difficultés que nous vous avons déjà relatées ici, nous avons enfin pu obtenir (en date du 26 février 2014) la mise en zone d'une parcelle de 2'500 m² à La Joretta pour la construction de notre nouvelle déchetterie.

En parallèle, nous avons développé et chiffré le projet de la nouvelle déchetterie. Afin de pouvoir tenir les délais, le dossier a été mis à l'enquête publique du 14 au 28 mars, puis envoyé à Fribourg afin d'obtenir le permis de construire.

Ce projet ne sera valable qu'après son approbation par l'assemblée communale. Vous trouverez aux pages 7 à 9 sa présentation et la demande d'investissement prévue à l'ordre du jour.

Entretien des routes communales

L'entretien de nos routes est une des missions importantes du conseil communal. Dans ce but, nous avons développé un plan quinquennal d'entretien avec l'appui d'un professionnel. Ceci nous permet de vous présenter un investissement, qui est largement subventionné, aux pages 4 et 5.

Cet investissement sera réparti sur les prochaines années et nous permettra d'être bien équipé.

Foyer St-Joseph

Le Foyer St-Joseph, dont le bâtiment est propriété de la commune, comprend quelques chambres vétustes ou chambres doubles. Le constat de l'impossibilité de transformation de ces chambres et la volonté de ne pas devoir diminuer le nombre de places disponibles a amené le conseil de direction à souhaiter un agrandissement du bâtiment. Le nombre de places étant fixé par le canton et non augmentable, il est apparu évident de pouvoir profiter d'y ajouter des appartements protégés.

Une commission de bâtisse a été créée et a mené une étude de faisabilité. Les résultats étant très positifs, le comité de direction a approuvé de poursuivre cette étude en demandant un crédit d'étude. Celui-ci sera soumis à l'assemblée communale et est présenté à la page 6.

Manifestations

Les principales animations sur la commune sont l'œuvre de nos sociétés. Vous trouverez le programme complet en page 15, ainsi que quelques-unes développées plus spécialement dans les autres pages. Le conseil communal remercie les sociétés de l'immense travail fait pour organiser ces manifestations et espère retrouver toute la population lors de ces journées de fête.

Assemblée communale

Le conseil communal vous invite à l'assemblée communale du 29 avril 2014, dont l'ordre du jour est présenté en page 11. Ce sera l'occasion de développer, de discuter et de décider sur tous ces sujets. Nous vous présenterons les comptes 2013, pour approbation, dont une analyse est faite en page 4 et un résumé présenté sur le site internet de la commune.

Au nom du conseil communal
Jean-Marc Piguet - Syndic

COMPTES COMMUNAUX 2013

Comptes 2013

Alors que le budget prévoyait une perte de CHF 113'726.05, les comptes 2013 bouclent sur un bénéfice de CHF 22'014.82. Si la situation peut sembler réjouissante, il n'en demeure pas moins qu'à l'instar de nombreuses communes, la gestion financière de notre commune devient de plus en plus tendue. Pour la première fois depuis de nombreuses années, il n'est procédé à aucun amortissement extraordinaire et aucun montant n'a été attribué à la provision pour investissements futurs.

La tendance devrait s'accroître dans les années futures, la stagnation des revenus ou leurs faibles augmentations ne compensant pas la croissance des charges prévues.

Fonctionnement

La marge nette d'autofinancement après amortissements obligatoires s'élève à CHF 32'014.82, alors qu'elle s'élevait à CHF 377'401.00 en 2012 et encore à CHF 530'137.00 en 2011.

La différence de CHF 135'740.87 entre le budget et les comptes est due essentiellement à des charges totales inférieures avec quelques écarts qui seront commentés lors de l'assemblée communale et des produits légèrement supérieurs. Il est à relever que l'entretien des routes paye un lourd tribut, notamment suite à l'orage du 17 juillet 2013, avec un excédent de charges de CHF 42'689.00.

Au niveau des produits, nous constatons une augmentation des impôts perçus pour un montant de CHF 89'851.00. Il est inquiétant de constater au niveau des personnes physiques un tassement voire même une diminution des rentrées fiscales à proprement parlé. Ceci étant dû notamment aux diminutions de revenus, aux baisses fiscales accordées au niveau cantonal et à la déductibilité des frais d'entretien sur les immeubles.

Les personnes morales à elles seules dégagent un excédent de CHF 262'800.00 par rapport au budget. Ces revenus sont plus volatils et dépendent en grande partie d'excellents résultats comptables réalisés en 2012.

Investissements

Les principaux investissements de l'année 2013 ont été consacrés à la rénovation des salles de classes permettant la mise en place de la deuxième année d'école enfantine (CHF 185'533.00), à la halle polyvalente (CHF 3'028'344.00), à l'aménagement des routes avec le crédit d'études du plan quinquennal (CHF 15'000.00), du système d'information du territoire – SIT (CHF 14'084.00) et du plan d'aménagement local – PAL (CHF 31'905.00)

Perspectives

La situation financière de notre commune peut être considérée comme étant saine mais l'équilibre devient de plus en plus précaire. Sans les résultats exceptionnels enregistrés en 2013, les comptes seraient conformes au budget prévoyant une perte.

Nicolas Hassler
Responsable des finances

ENTRETIEN DES ROUTES COMMUNALES

La commune de Sâles a régulièrement investi environ CHF 100'000.– annuellement dans l'entretien de ses routes communales (CHF 640'000.– entre 2007 et 2012). En 2013, un crédit d'étude de CHF 16'000.– a été voté afin de développer un plan quinquennal d'entretien et de réfection de nos routes et de pouvoir ainsi profiter des subventions cantonales et fédérales.

L'étude mandatée, faite par le bureau technique François Audergon à Bulle, a défini les routes communales et privées nécessitant une réfection et pouvant obtenir des subventions.

Le développement du projet suit alors la procédure officielle : expertise fédérale sur place le 12 juin

ENTRETIEN DES ROUTES COMMUNALES (FIN)

2013, puis prise de position du 29 juillet 2013 de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) – secteur améliorations foncières (AF), puis nouvelle vision locale le 4 septembre 2013. Finalement, le Service cantonal de l'Agriculture (SAGri) accepte le principe général d'entrée en matière pour le subventionnement du projet. Le taux fédéral de contributions mis en perspective est de 30%. La part cantonale envisagée sera de 27%. Au final, la contribution d'améliorations foncières approuvée et pouvant être allouée au projet s'élèvera à 57% pour une réfection totale et un montant forfaitaire de Fr. 7'000.- le km pour une remise en état périodique.

Le conseil communal de Sâles a alors passé des conventions avec les propriétaires privés prêts à investir sur leurs routes. Compris dans le budget d'investissement, nous proposons aussi une subvention communale de 3% sur les dossiers privés qui sont également pris en charges par les AF.

Le montant total estimé de l'investissement est de CHF 2'185'180.-. Il est réparti comme suit :

Subventions AF (cantonales et fédérales)	CHF	875'730.00
Participation des propriétaires privés	CHF	336'030.00
Subvention communale aux propriétaires privés	CHF	25'210.00
Part communale	CHF	948'210.00
Total à la charge de la commune	CHF	973'420.00

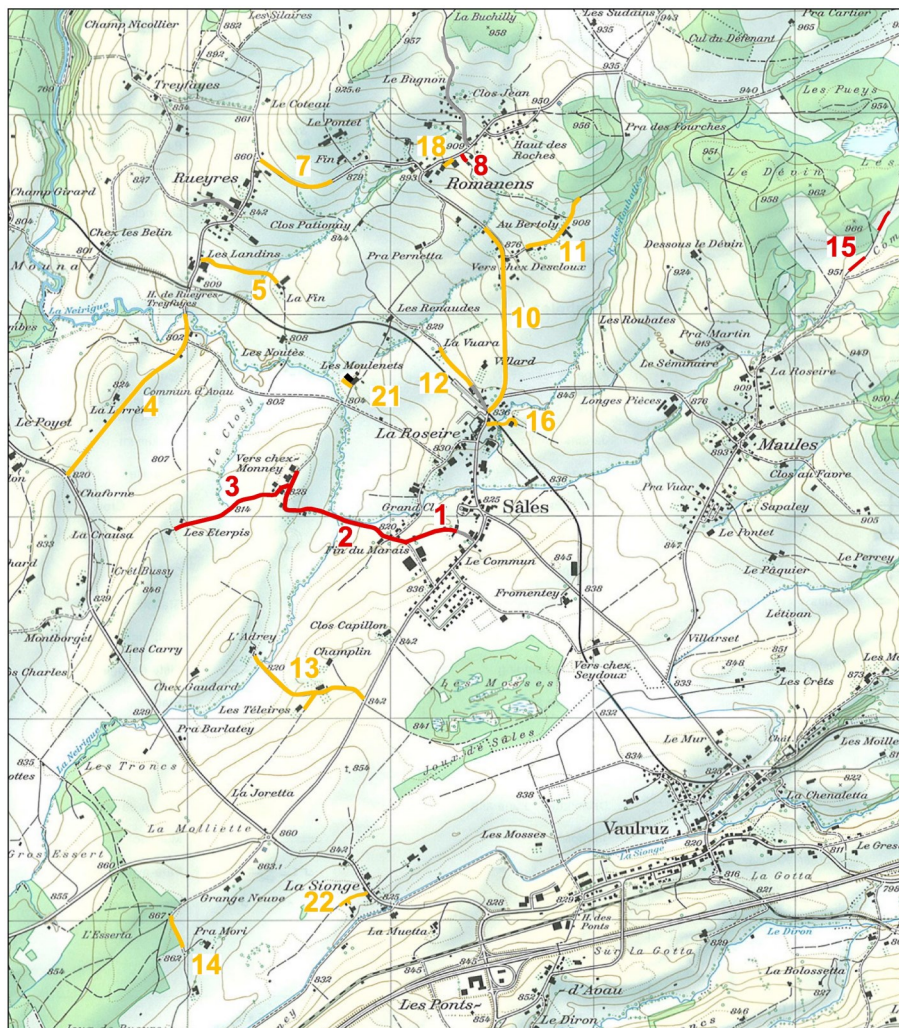
Cet investissement sera réalisé sur plusieurs années, avec une première étape en 2014-2015 (en rouge sur le plan). Il sera financé par un emprunt bancaire.

Le conseil communal vous propose de profiter des subventions proposées et d'accepter cet investissement.

Liste des routes

- 1 Rte Ancienne-école
- 2 Rte du Rontet
- 3 Impasse des Eterpis
- 4 Rte de Rueyres
- 5 Impasse de la Fin
- 7 Rte de Rueyres
- 8 Pra Vuadens
- 10 Rte de Romanens
- 11 Chemin de la Grotte
- 12 Rte du Moulin
- 13 Impasse de l'Adrey
- 14 Rte de Pra Mory
- 15 Chemin des Gurles
- 16 Ferme Biolleyre
- 18 Ferme Boucard
- 21 Chambre lait Savary
- 22 Ferme Pittet

Etape 2014-2015 en rouge



AGRANDISSEMENT DU FOYER ST-JOSEPH

Le Foyer St-Joseph, est comme d'autres EMS de ce canton, un établissement à la conception architecturale ancienne. Datant de 1956, avec l'agrandissement de la structure d'hébergement en 1984, notre EMS compte actuellement 5 chambres doubles, 5 chambres en sous-sol et 4 chambres au 2^{ème} étage, amenées à une nouvelle affectation.

Afin de répondre au mieux aux nouvelles normes sociales et aux exigences de nos résidants, actuels et futurs, il est devenu indispensable de repenser l'offre d'hébergements de notre Foyer. Pour ces raisons, le Conseil de direction a mandaté une commission de bâtisse pour évaluer la faisabilité de construire un nouveau bâtiment de 14 chambres individuelles et ce en remplacement de celles citées plus haut. La capacité d'hébergement de l'EMS resterait identique, soit 34 lits.

Les résultats de cette étude ont démontré la possibilité de construire, sur la parcelle du Foyer, cette nouvelle structure de plein pied, reliée au bâtiment actuel par un couloir de liaison.

Cette étude a également mis en avant la possibilité d'optimiser l'investissement par la construction d'étages supplémentaires d'appartements protégés.

La construction d'une quinzaine d'appartements protégés permettrait un retour sur investissement dans le futur, avec pour objectif à plus long terme, la rénovation du bâtiment actuel. Cette offre d'hébergements supplémentaires répondra aux défis de demain et permettra à notre établissement d'offrir une palette de prestations plus larges. Ainsi, le Foyer St-Joseph s'inscrira pleinement dans la dynamique future et surtout assurera la pérennité de son exploitation.

Si ces dernières années, l'ouverture d'établissements médico-sociaux a été la réponse principale aux problèmes liés au grand âge, une multiplication d'établissements de ce genre n'est plus envisageable. La situation impose donc de développer des structures d'habitat et de services permettant aux populations concernées d'obtenir des prestations de qualité en adéquation avec leurs besoins et de retarder, le plus longtemps possible, l'admission en EMS.

La multiplication d'appartements protégés répondra efficacement tant au défi du vieillissement de la population qu'aux problèmes budgétaires de l'Etat et des communes. En effet, sans réalisation de structures intermédiaires, il faudra investir de manière très coûteuse dans les EMS.

A de nombreuses reprises ces dernières années, les médias ont relayé les différents projets des EMS de ce canton. Tous ces projets visent le même objectif ! Adapter l'offre à la demande et anticiper les besoins futurs. Le Conseil de direction, conscient de l'importance de cet objectif et des enjeux qui en découlent, propose à la prochaine assemblée communale de voter un crédit d'étude pour une mise au concours de ce projet.

Crédit d'étude (investissement)

L'objet du vote de l'assemblée communale est l'acceptation d'un crédit d'étude concernant cet agrandissement du Foyer. Il permettra de mandater un architecte pour mener à bien (avec l'appui et le contrôle de la commission de bâtisse) le projet dans sa phase d'étude et de concours d'architecture. Le projet ainsi défini sera présenté à la population et l'assemblée communale décidera d'approuver ou non l'investissement.

Le crédit d'étude proposé se monte à Fr. 300'000.- ; il est composé de Fr. 35'000.- pour le mandataire, de Fr. 40'000.- pour les frais de géomètre, des maquettes, du jury du concours et les frais administratifs divers, de Fr. 120'000.- pour les prix du concours d'architecte (obligatoire) et de Fr. 110'000.- pour le développement du projet lauréat (jusqu'à l'obtention du crédit de réalisation). A déduire Fr. 5'000.- des taxes d'inscription au concours.

L'investissement nécessite un financement bancaire de Fr. 175'000.- et la dissolution de la réserve de Fr. 125'000.-.

Le Directeur de l'établissement

CRÉDIT D'INVESTISSEMENT D'UNE NOUVELLE DÉCHETTERIE

Comme indiqué dans l'édition des Quatre font la Une du mois de décembre 2013, une fois en possession du préavis favorable des Services de l'Etat, l'Exécutif communal a mandaté le Bureau d'Ingénieur civil François Audergon, afin de poursuivre le dossier relatif à la création d'une nouvelle déchetterie et ceci dans le cadre du crédit d'étude voté en décembre 2011.

La nouvelle déchetterie communale dans les grandes lignes :

L'objectif d'une nouvelle déchetterie est d'offrir à l'ensemble des citoyens de notre commune la possibilité de se débarrasser des déchets urbains. On entend par déchets urbains, les déchets produits par les ménages, ainsi que les autres déchets de composition analogue.

1. Site et accessibilité

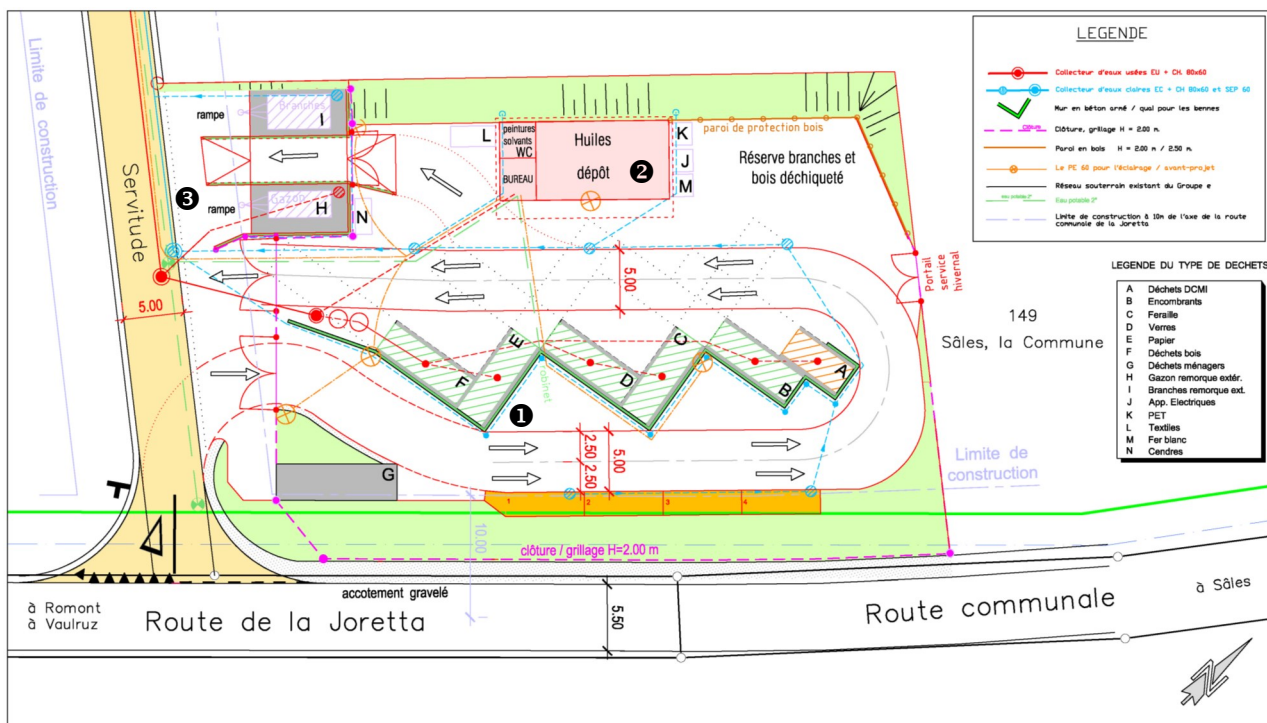
Le site de la Joretta présente les avantages suivants :

- Le terrain est propriété de la commune, ce qui évite d'éventuelles expropriations de particuliers
- Peu de nuisances à craindre pour le voisinage
- Accessibilité assurée en tout temps, même en hiver
- Largeur de routes permettant l'accès aisé aux camions (pas de frais supplémentaires)
- Parcelle déjà équipée (réduction des coûts)
- Position stratégique par rapport au territoire

Même si la situation idéale n'existe pas, la localisation en bordure de la zone d'activités semble la mieux appropriée et la plus économique.

2. Aménagements

Ainsi qu'on le voit sur le schéma suivant, la déchetterie sera composée :



- d'une zone ouverte au public en enrobé permettant d'accéder à l'ensemble des bennes de tri ①; A déchets DCMI, B encombrants, C ferraille, D verres, E papier, F déchets de bois et G déchets ménagers
- d'un dépôt ② servant de local pour le surveillant et de stockage de bennes spécifiques
- d'un emplacement pour les déchets verts ③ (gazon et branches) accessible en tout temps

CRÉDIT D'INVESTISSEMENT (SUITE...)

La pente naturelle a été utilisée au mieux pour permettre l'accès facilité aux bennes. La déchetterie correspond aux standards actuels des nouvelles déchetteries. Elle est dimensionnée pour la population actuelle de notre commune avec une marge de sécurité raisonnable.

A la mise en service, la plage horaire pourrait être quelque peu « élargie » ou adaptée en fonction de l'expérience d'utilisation.

3. Aspect financier

3.1 Investissement

Selon le devis général, l'investissement est estimé à CHF 600'000.00 sur la base de retours d'offres :

Génie civil et terrassement	CHF	141'000.00	
Dalles réceptrices et murs en béton	CHF	105'500.00	
Revêtement bitumineux	CHF	47'000.00	
Assainissement (EC-EU) séparateur-décanteur	CHF	<u>72'500.00</u>	366'000.00
Clôture, portails, main-courante+profilés HEA	CHF	42'000.00	
Couvert: Local sécurisé y.c. ferblanterie+sanitaire	CHF	54'000.00	
Bennes	CHF	44'000.00	
Signalisation	CHF	4'000.00	
Adduction d'eau et raccordement électrique	CHF	<u>30'000.00</u>	174'000.00
Divers et imprévus	CHF	20'000.00	
Honoraires	CHF	<u>40'000.00</u>	60'000.00
Montant total du devis CHF.		600'000.00	

Cet investissement de CHF 600'000.00 sera financé par un emprunt bancaire.

3.2 Charges annuelles

La création d'une nouvelle déchetterie a inévitablement des conséquences financières. Le calcul des charges annuelles supplémentaires est listé ci-dessous. Il tient compte des intérêts sur l'emprunt (le taux de 3% utilisé sera très certainement plus bas, selon le marché actuel), l'amortissement obligatoire de 4% et les charges d'exploitations calculées.

Intérêt de l'emprunt dès 2015 :		
3% sur CHF 600'000.00	18'000.00	
Amortissement obligatoire dès 2015 :		
4% sur CHF 600'000.00	24'000.00	
Charges d'exploitation supplémentaires dès 2015	3'000.00	
Total des charges annuelles brutes	45'000.00	
Loyers actuels pour déchetterie (non versés dès 2015)	-5'000.00	(charges en moins)
Total des charges annuelles nettes	40'000.00	

La loi sur la gestion des déchets (LGD), entrée en vigueur en 1997, exige que les taxes encaissées couvrent au moins le 70% des frais d'élimination des déchets.

CRÉDIT D'INVESTISSEMENT (FIN)

Comme le règlement communal relatif à la gestion des déchets le prévoit, le Conseil communal a la possibilité d'augmenter la taxe de base et/ou de la taxe au sac.

Taxe de base actuelle CHF 40.00

Taxe de base maximum CHF 100.00

Taxe au sac actuelle

CHF 2.50 / 35lt

CHF 3.50 / 60lt

CHF 5.50 / 110lt

Taxe au sac maximum

CHF 3.00 / 35lt

CHF 4.00 / 60lt

CHF 6.40 / 110lt

Sur la base des comptes 2013, le total des charges se monte à CHF 140'000.00. Si on ajoute les coûts supplémentaires de CHF 40'000.00, on obtient CHF 180'000.00 alors que les produits s'élèvent à CHF 124'000.00. Le taux de couverture serait donc de 68.9%, soit proche des 70% imposés par la loi.

Dans la mesure du possible, le Conseil communal va faire le nécessaire pour maintenir les taxes au niveau le plus bas, tout en respectant les contraintes légales. En effet le taux d'intérêt pris pour le calcul est supérieur aux taux actuels, ce qui a pour conséquence d'éventuelles économies. Un ou deux ans de recul permettront de corriger le tir, si nécessaire.

La différence devant être prise en charge par les impôts, elle aura par contre inmanquablement des conséquences sur le budget communal.

4. Conclusions

Les coûts d'investissements et d'exploitation de la nouvelle déchetterie seront financés par une éventuelle augmentation des taxes prévues dans le Règlement communal relatif à la gestion des déchets.

Sur la base de ce qui précède, le Conseil communal vous propose d'accepter cet investissement pour une nouvelle déchetterie.

La déchetterie actuelle en quelques chiffres

(Quelques chiffres tirés des comptes 2013)

Produits

Taxes d'utilisation (taxe de base)	CHF	44'320.35
Vente de vignettes	CHF	67'942.00
Autres (taxe chiens et produits de recyclage)	CHF	11'788.55

Charges

Déchiquetage des branches	CHF	20'072.35
Frais de ramassage déchetterie	CHF	37'539.15
Frais de ramassage sacs	CHF	53'435.10
Charges salariales	CHF	16'003.00
Location déchetterie	CHF	5'000.00

ECHANGE DE TERRAINS « LA DRUZZETTA, LE REVERS » À SÂLES

Dans le cadre de la campagne des TPF pour la sécurisation des passages à niveau du canton de Fribourg, il a été décidé de supprimer deux passages à niveau non sécurisés et de les remplacer par un nouveau chemin agricole. Afin de garantir une utilisation rationnelle des différentes parcelles agricoles, il est procédé à des transferts de propriétés entre la commune et les différents propriétaires fonciers.

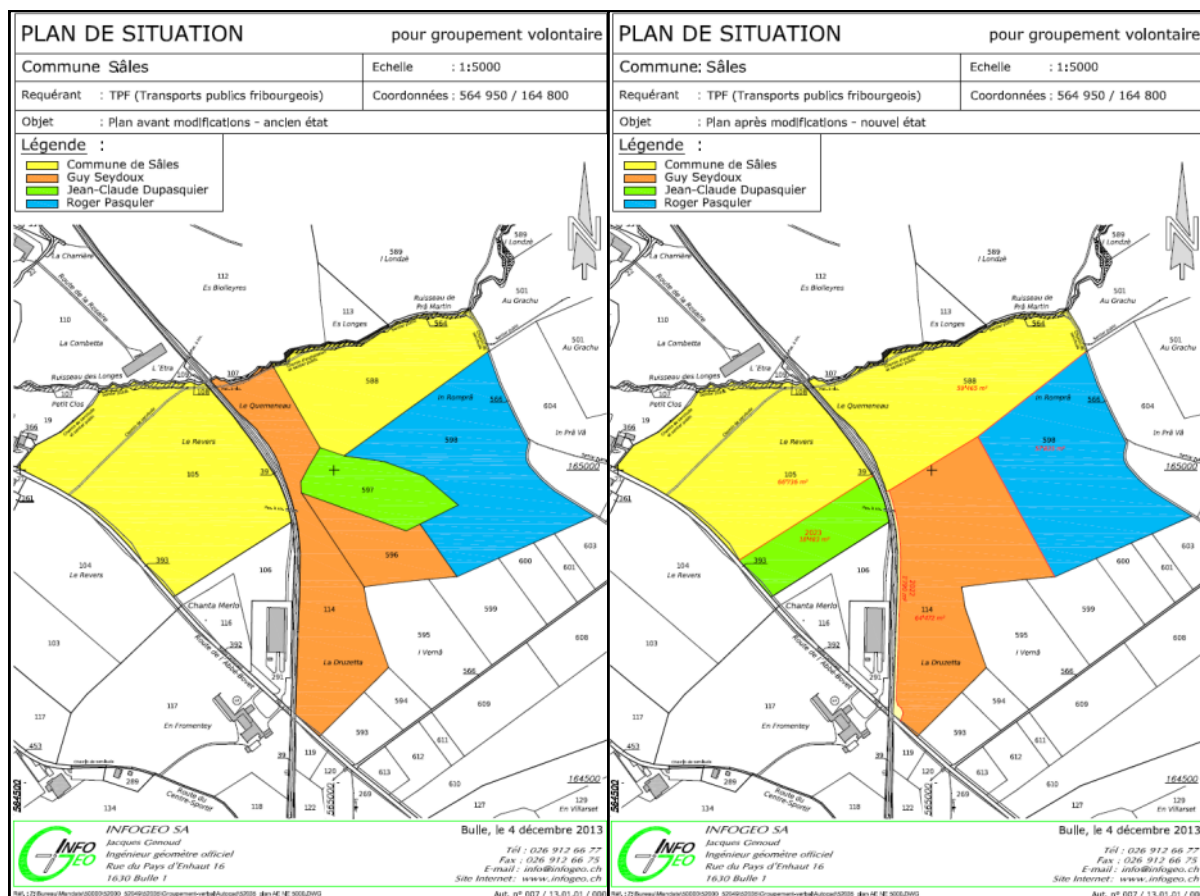
Le coût des travaux, ainsi que les frais de transferts de propriété et inscriptions au registre foncier, sont entièrement pris en charge par les TPF.

Comme on peut le voir sur les plans ci-dessous, les parcelles de la commune de Sâles sont modifiées comme suit :

- Parcelle RF 105 : Diminution de 18'483 m² (nouvelle parcelle RF 2023).
- Parcelle RF 588 : Augmentation de 17'006 m²
- Parcelle RF 2022 : Augmentation de 1'790 m² (nouveau chemin de servitude agricole)

Au total, l'échange de terrains se solde par une augmentation de $(-18'483 + 17'006 + 1'790)$ 313 m² pour la commune et a été approuvé par les propriétaires touchés par ce remaniement, ainsi que par les TPF.

Conformément à la loi sur les communes (LCO, art. 10, al. 1, let. g), c'est l'assemblée communale qui est compétente pour approuver les échanges de terrains qui dépassent la délégation de compétence octroyée au conseil communal (3'000 m²).



Dans ce contexte, le conseil communal demande à l'assemblée communale d'approuver cet échange de terrains.

ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 29 AVRIL 2014

Les citoyennes et citoyens de la commune de Sâles sont convoqués à l'assemblée communale ordinaire qui aura lieu le mardi 29 avril 2014, à 20h00, à la salle de l'Auberge de la Couronne à Sâles.

ORDRE DU JOUR

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 10 décembre 2013**
(ne sera pas lu en assemblée; est à disposition à l'administration communale ou sur le site internet de la commune)
2. **Comptes 2013 du Foyer St-Joseph**
 - a) présentation
 - b) rapport de la commission financière
 - c) approbation
3. **Comptes communaux 2013**
 - a) comptes de fonctionnement
 - b) comptes d'investissement
 - c) rapport de la commission financière
 - d) approbation
4. **Crédit d'investissement pour la nouvelle déchetterie de la Joretta**
5. **Crédit d'investissement pour le plan quinquennal d'entretien des routes communales**
6. **Foyer St-Joseph - Crédit d'étude pour agrandissement**
7. **Echange de terrains lié à la suppression de deux passages à niveau TPF à La Druzzetta et à Le Revers.**
8. **Divers**



Le Conseil communal

Résumé de l'assemblée communale du 10 décembre 2013

84 citoyennes et citoyens étaient présents pour suivre l'assemblée qui est résumée ci-dessous :

Budget 2014 du Foyer St-Joseph

Le budget de fonctionnement prévoit un bénéfice de Fr. 303.- pour des charges totales de Fr. 4'029'735.-.

Le total des investissements est de Fr. 220'000.-.

Budget 2014 de la Commune

Le budget de fonctionnement prévoit un déficit estimé de Fr. 216'376.- pour des charges totales de Fr. 5'180'155.67, soit une perte comptable de 4.70%.

Les nouveaux investissements présentés sont :

- CSPI, achat nouvelle motopompe, Fr. 18'500.- financés par la réserve.
- La mise aux normes des chauffages et citernes des bâtiments scolaires, Fr. 125'000.-.
- La conduite d'adduction d'eau du quartier des Mosses I, Fr. 125'000.- financés par la réserve.

Le budget des investissements 2014 se solde avec un excédent total de charges (y compris les reports) de Fr. 1'824'940.-, dont Fr. 268'500.- de nouveaux investissements.

Plan financier 2013-2017

Ce plan indique approximativement la situation financière de la commune sur plusieurs années. Ce plan est présenté en assemblée pour information.

Réception des citoyens nés en 1995

24 jeunes citoyens de la commune sont nés en 1995. 15 jeunes présents ont été accueillis dans le monde des citoyens actifs par l'assemblée. Une petite attention leur a été remise.

Les comptes, budgets et procès-verbaux sont disponibles sur le site internet www.sales.ch ainsi qu'à l'administration communale.

LA COURTE ECHELLE

L'accueil extrascolaire "LA COURTE ECHELLE" est à la recherche de renfort pour renouveler son comité !

Notre association est un service incontournable aux familles des communes de Sâles et Vaulruz, et les membres du comité œuvrent pour son bon fonctionnement et sa pérennité dans une ambiance détendue et conviviale.

Nous vous donnerons de plus amples informations sans engagement de votre part. N'hésitez pas à nous contacter soit par mail à aes1625@gmail.com soit par téléphone au 026 912 28 69.

Merci d'avance de votre intérêt !

Le comité de « La Courte Echelle »



BOURSES D'ÉTUDES ET D'APPRENTISSAGE

Nous rappelons que les apprentis/es et étudiants/es de la commune jusqu'à 20 ans peuvent bénéficier d'une bourse de CHF 200.– par année scolaire.

Pour obtenir cette bourse, la personne doit apporter à l'administration communale une attestation de formation de l'année scolaire concernée ainsi que ses coordonnées bancaires jusqu'au 31 août de l'année scolaire écoulée.

Soit au plus tard le 31 août 2014 pour l'année scolaire 2013-2014.

La bourse est versée à partir de la première année de formation professionnelle jusqu'à l'âge de 20 ans (20 ans durant l'année scolaire concernée).

L'ensemble des bourses seront versées en une fois par la caisse communale durant le mois de septembre au plus tard le 30 septembre de l'année scolaire écoulée.

UNE SECONDE VIE POUR LES BOUTEILLES EN PLASTIQUE

Il a souvent été reproché à la déchetterie communale de ne pas accepter les bouteilles plastiques, celles-ci devant être mises avec les déchets ménagers (sacs poubelles pour être incinérés).

Depuis le début de l'année 2014, la Migros a entrepris une action marketing en faveur de l'environnement. En effet, les clients peuvent ramener au magasin les flacons vides de shampoing, de gel douche, de lessive et de produit d'entretien et ceci indifféremment du lieu où ils ont été achetés. Ces matériaux ainsi récupérés serviront à fabriquer des tuyaux de protection et des films plastiques.

Il en est de même des produits électroniques, des bouteilles de PET, autres produits toxiques, solvants, etc. qui peuvent être rapportés chez les entreprises qui commercialisent ces produits.

En privilégiant ces filières, vous aidez la commune à maîtriser les coûts d'élimination engendrés par la collecte, la manutention et les taxes officielles.

TIR CANTONAL FRIBOURGEOIS 2014 À SÂLES

En cette année 2014, après les festivités de la fête des Musiques Gruériennes, notre société de tir sera également en fête.

En effet, l'assemblée cantonale des tireurs fribourgeois a attribué l'organisation du tir cantonal 2014 à la Fédération des sociétés de tir de la Gruyère. Un tir cantonal est organisé tous les 5 ans dans chaque district à tour de rôle. En cette année 2014, c'est au tour de la Gruyère.

Pour ce faire, le comité d'organisation a opté pour un tir décentralisé. Cela signifie que chaque société de la fédération doit contribuer à l'organisation dans son stand à recevoir des tireurs du canton et aussi de toute la Suisse ; cela dans le but d'éviter la création d'un stand unique de 80 à 90 cibles. La centrale de tir se trouvera au CO de la Tour-de-Trême. Chaque société doit s'organiser afin que la fête de tir se déroule dans les meilleures conditions possibles.

Les tirs sont prévus aux dates suivantes : du vendredi 11 juillet au lundi 14 juillet, du samedi 19 juillet au dimanche 20 juillet et du samedi 26 juillet au dimanche 27 juillet. Les tirs débuteront le matin à 08.00h. Une interruption est prévue de 12.00 à 13.30h, et les tirs reprendront jusqu'à 19.00h. Le dimanche, les tirs se termineront à 17.00h. En plus, le mercredi de chaque semaine est réservé aux tireurs de notre société de 14.00h. à 20.00h, soit le mercredi 16 juillet, soit le mercredi 23 juillet.

Nous remercions d'ores et déjà la population pour sa patience car les routes de Romanens et de Maules seront chargées de trafic. Nous espérons que vous comprendrez notre désir d'éviter tout bruit inutile, cependant, il ne sera pas possible de l'éliminer. Nous vous remercions d'avance de votre compréhension.

Nous sommes à la recherche de personnes de bonne volonté pour apporter leur contribution à la bonne marche de notre manifestation. D'autre part, le restaurant sera fermé pour cause de vacances à partir du 13 juillet. Alors, si le cœur vous en dit, venez prendre un verre à la cantine du stand de tir.

Société de tir de Sâles - Vaulruz
Le comité

Pour tous renseignements :

Laurent Gremaud, Rte des Colombettes 249, 1628 Vuadens

Tél. 079/ 213 76 34 E.Mail : l.gremaud@pwnet.ch



UN JOYEUX ANNIVERSAIRE À MADAME MARIE-THÉRÈSE GOBET

*Mme Marie-Thérèse Gobet de Sâles a fêté
ses nonante ans le 14 décembre 2013.*

*A cette belle occasion, le Conseil communal lui
a rendu visite, accompagné d'un présent.*

*Nous lui adressons nos meilleurs vœux de bonheur et
de santé !*



GIRON DES MUSIQUES GRUÉRIENNES A SÂLES

La 34^e fête des Musiques Gruériennes à Sâles est bientôt là !

Dans quelques semaines, nous aurons le plaisir de vivre cet événement tous ensemble.

Nous profitons de vous donner ici quelques informations complémentaires :

La **circulation** dans le village de Sâles sera bien sûr perturbée pendant ces 4 jours. Le dimanche sera le jour le plus chargé : le quartier des Mosses sera fermé à la circulation dès le matin (concours de marche), puis tout le centre du village pour le cortège (dès midi, jusque vers 17h00). Merci d'avance de votre patience et de vous organiser pour cette journée particulière.

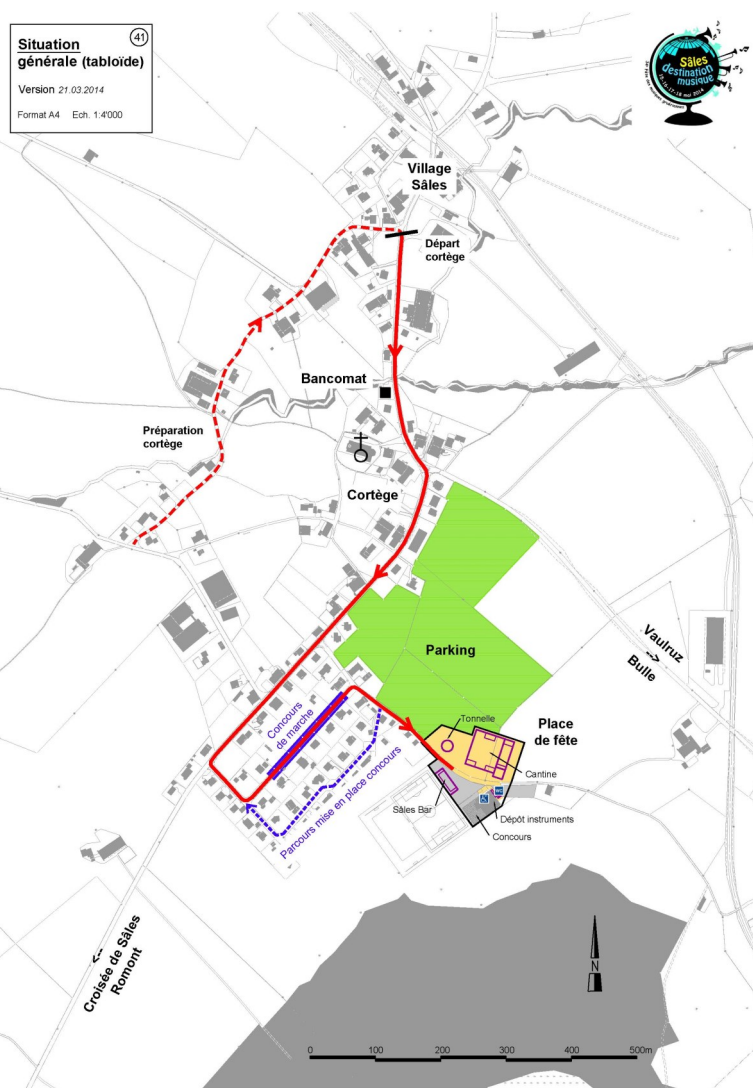
Un des moments forts de ce week-end sera le **cortège** du dimanche après-midi. Il réunira, outre toutes les sociétés de musique de la Gruyère, 2 troupes de vaches et un troupeau de chèvres, 8 chars confectionnés et conduits par les sociétés de la commune, les enfants des écoles de Sâles, les barbus de la Gruyère. Le tout sera conduit et tiré par de vieux tracteurs. Vous trouvez le parcours sur le plan général ci-dessous.

La recherche des **bénévoles** pour travailler durant la fête est bien avancée. La commission du personnel serait heureuse de trouver encore quelques volontaires pour le dimanche. N'hésitez pas à nous contacter en cas d'intérêt (Jacques Uldry – 026 917 00 16 – le soir). Pour les bénévoles déjà inscrits, un courrier de confirmation définitif vous parviendra vers le 15 avril.

La confection des **décorations** de la fête touche au but. Merci à tous les volontaires qui ont passé de très nombreuses soirées à découper, scier, visser, clouer et peindre. Il reste encore quelques décorations (notes de musique) à disposition pour décorer vos propriétés (Claude Pasquier – 079 661 29 79).

Le programme des **concours** de musique (concours en salle et concours de marche) est maintenant défini. Vous le trouvez déjà sur le site internet de la fête.

La liste des **animations** est longue (loto, concerts, concert de gala, dîner des familles, soirée bavaroise, prestations des sociétés de musique, cortège, dîner officiel, DJ, etc.). Le programme a déjà été publié dans le dernier journal communal (décembre 2013). Un tout ménage concernant le dîner des familles vous parviendra sous peu.



Vous trouverez les informations complètes dans le tabloïd qui sera distribué en tous ménages le 9 mai 2014 et sur le site internet www.sales2014.ch

Nous vous donnons rendez-vous les **15-16-17 et 18 mai 2014** à Sâles.

MANIFESTATIONS DES SOCIÉTÉS VILLAGEOISES

AVRIL 2014

Samedi 12 avril
Dimanche 13 avril
Mardi 15 avril
Dimanche 27 avril

Coupe du printemps, gymnastique
Soupe de Carême, conseil communauté
Marche au clair de lune, Paroisse
Loto de la société de tir

MAI 2014

Du vendredi 2 au dimanche 4 mai
Du jeudi 15 au dimanche 18 mai
Dimanche 25 mai
Jeudi 29 mai

Cécilienne à la Tour-de- Trême
34^e Fête des Musiques Gruériennes
Journée junior football
Première communion

JUIN 2014

Dimanche 8 juin
Du jeudi 12 au dimanche 15 juin
Vendredi 13 juin
Du vendredi 27 au samedi 28 juin

Loto des écoles
Tir aux sangliers
Course A Travers Sâles
Tournoi de football inter usine

JUILLET 2014

Dimanche 6 juillet
Du vendredi 11 au lundi 14 juillet
Du samedi 19 au dimanche 20 juillet
Du samedi 26 au dimanche 27 juillet
Dimanche 27 juillet
Jeudi 31 juillet

Loto du Chœur-mixte de Sâles
Tir cantonal fribourgeois
Tir cantonal fribourgeois
Tir cantonal fribourgeois
Dîner convivial de la Jeunesse à Maules
Fête Nationale à Maules

Août 2014

Samedi 30 août

Inauguration officielle de la salle polyvalente

SEPTEMBRE 2014

Dimanche 14 septembre

Pique-nique du football.

OCTOBRE 2014

Dimanche 5 octobre

Loto des jeunes tireurs

NOVEMBRE 2014

Dimanche 2 novembre
Vendredi 21 novembre

Loto du foyer
Match aux cartes

DÉCEMBRE 2014

Vendredi 12 décembre
Vendredi 12 décembre
Vendredi 26 décembre

Concert de l'Avent musique et chœur
Distribution des sapins de Noël
Loto de la musique

20^E COURSE À TRAVERS SÂLES



A Travers Sâles

20^e

Vendredi 13 juin 2014

**2 soirs d'entraînement
et de reconnaissance
du parcours:**
les lundis 2 et 9 juin 2014
19h pour les enfants
19h15 pour les adultes

8,03 km populaires et juniors
4,55 km cadets
4,55 km nordic walking

Mini course
pour les écolières et écoliers,
et PluSport (course adaptée)

**Course humoristique
des poussettes**

**Prix souvenir «spécial 20^e»
à tous les participants**



A Travers Sâles 2014 compte
pour la Coupe Journal La Gruyère
et la Coupe Fribourgeoise 2014

INVITATION AUX PORTES OUVERTES

La commission scolaire et le conseil communal sont heureux de pouvoir vous inviter à venir visiter les salles de classes transformées en 2013.

Vous pourrez voir le résultat de l'investissement voté en assemblée communale, qui a permis la création d'une classe supplémentaire afin d'accueillir la 2^{ème} année d'école enfantine et la réorganisation des locaux.

Nous vous attendons sur place, avant l'assemblée communale, soit :

Ecole de Sâles

Mardi 29 avril 2014

de 18h00 à 19h30

Nous remercions encore la commission scolaire, spécialement Pierre-Alain Descloux et Stéphane Baechler, qui a organisé et suivi les travaux, dans le respect du budget et à l'entière satisfaction des utilisateurs de ces salles.